



PAYS_{DE}
LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés

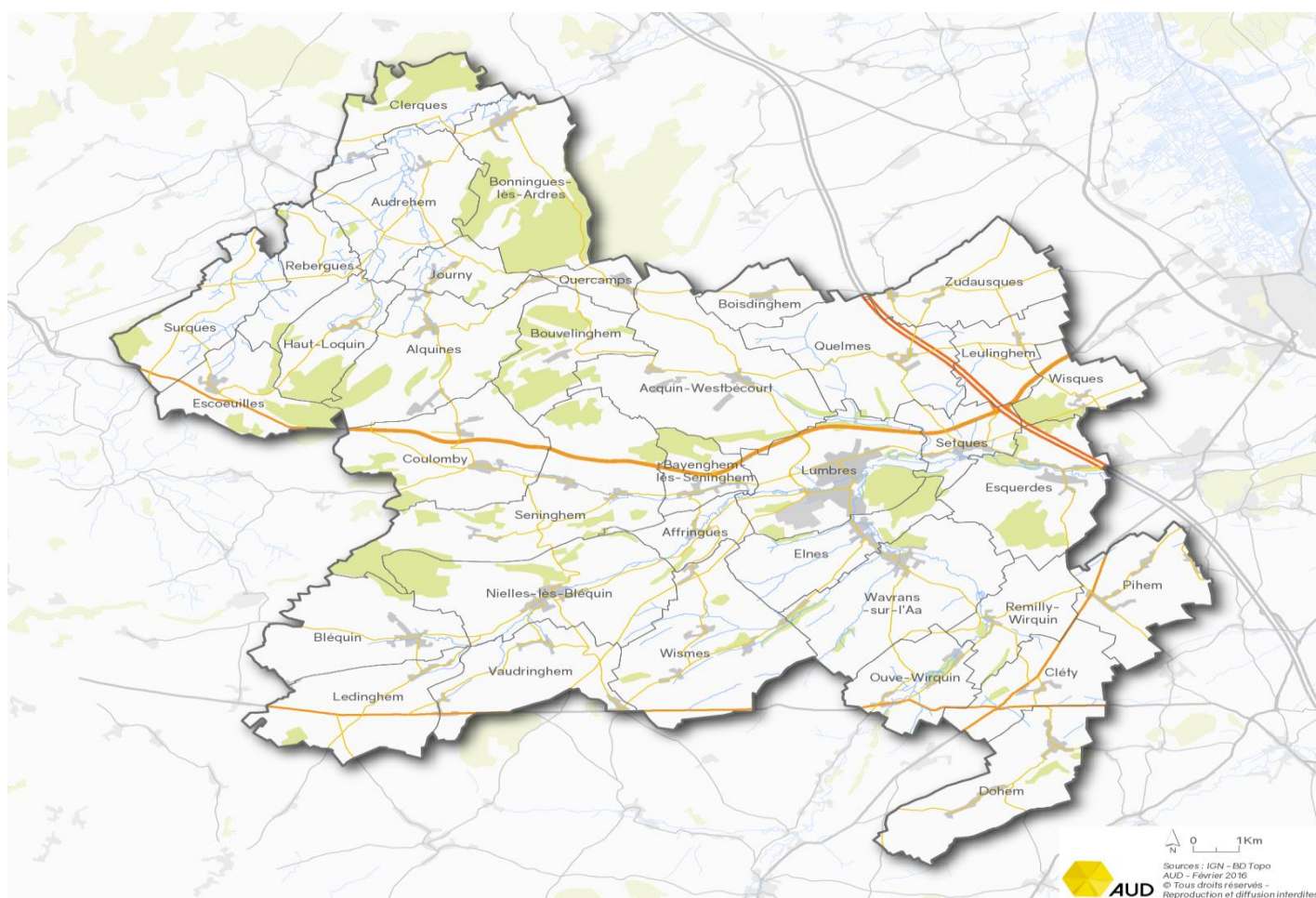
- Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015-

Présentation générale du service d'élimination des déchets ménagers

- Le territoire :**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres gère la compétence de la collecte et traitement des déchets ménagers sur 36 communes membres.

Communes	Nombres d'habitants au 01/01/2023 (Population municipale Recensement INSEE2020)	Communes	Nombres d'habitants au 01/01/2023 (Population municipale Recensement INSEE2020)
Acquin-Westbécourt	795	Ledinghem	323
Affringues	255	Leulinghem	261
Alquines	991	Lumbres	3575
Audrehem	524	Nielles-lès-Bléquin	907
Bayenghem-lès-Seninghem	337	Ouve-Wirquin	498
Bléquin	487	Pihem	942
Boisdinghem	250	Quelmes	542
Bonningues-lès-Ardres	628	Quercamps	282
Bouvelinghem	251	Rebergues	385
Clerques	317	Remilly-Wirquin	359
Cléty	814	Seninghem	693
Coulomby	767	Setques	587
Dohem	833	Surques	638
Elnes	858	Vaudringhem	497
Escoœuilles	489	Wavrans-sur-l'Aa	1229
Esquerdes	1619	Wismes	513
Haut-Loquin	180	Wisques	225
Journy	297	Zudausques	1040
Total		24 187	



La collecte

- **Les ordures ménagères :**

La collecte des ordures ménagères est assurée par un prestataire de service, la société **ASTRADEC**.

Marché collectes en porte à porte des emballages, JRM (BCMPJ), et des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	
<u>Titulaire :</u>	ASTRADEC
<u>Durée initiale :</u>	18/06/2020 – 18/06/2025
<u>Reconduction maxi :</u>	18/06/2027

La collecte s'effectue en mono-flux. Tous les ménages sont équipés d'un bac adapté au nombre de personnes composant le foyer.

Nombre de personne dans le foyer	Bac noir (OMR)
1 à 3 personnes	120 L
3 à 6 personnes	180 L
7 et +	240 L
Collectif, administration et entreprise	340 L – 660 L

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées au centre de valorisation énergétique du SMFM (CVE – FLAMOVAL) depuis juin 2012.

- **Horaires et fréquences :**

Les 36 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres bénéficient d'une collecte par semaine. Le tableau ci-dessous reprend les jours de collecte.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Esquerdes Remilly-Wirquin Pihem Cléty Dohem	Vaudringhem Wismes Bléquin Ledingham Nielles-lès-Bléquin Wavrans-sur-l'Aa Ouve-Wirquin	Lumbres Setques Elnes	Affringues Bayenghem-lès-Seninghem Coulomby Surques Escœuilles Haut-loquin Alquines Journy Rebergues Seninghem	Quelmes Zudausques Boisdinghem Wisques Leulinghem Acquin-Westbécourt Quercamps Bouvelinghem Audrehem Bonningues-lès-Ardres Clerques

Les collectes sont assurées tous les jours, y compris les jours fériés à l'exception du 25 décembre et du 1^{er} janvier. Celles-ci seront reportées au lendemain, sans décalage pour les autres.

- **Les emballages ménagers recyclables :**

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée par un prestataire de service, la société **ASTRADEC**.

Marché collectes en porte à porte des emballages, JRM (BCMPJ), et des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	
<u>Titulaire :</u>	ASTRADEC
<u>Durée initiale :</u>	18/06/2020 – 18/06/2025
<u>Reconduction maxi :</u>	18/06/2027

La collecte s'effectue en mono-flux. Tous les ménages sont équipés d'un bac adapté au nombre de personnes composant le foyer.

Nombre de personne dans le foyer	Bac jaune (EMR)
1 à 3 personnes	180 L
3 à 6 personnes	240 L
7 et +	340 L
Collectif, administration et entreprise	660 L

Les emballages ménagers recyclables sont ensuite acheminés au centre de tri du SMLA à Arques.

- **Horaires et fréquences :**

Les 36 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres bénéficient d'une collecte tous les 15 jours. Le tableau ci-dessous reprend les jours de collecte.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine Impaire	Pihem Cléty Dohem	Bléquin Ledinghem Nielles-lès-Bléquin Wavrans-sur-l'Aa Fourdebecques	Lumbres	Surques Escœuilles Haut-Loquin Alquines Neuville Bullescamps Journy Rebergues	Boisdinghem Acquin-Westbécourt Quercamps Bouvelinghem Audrehem Bonningues-lès-Ardres Clerques
Semaine Paire	Esquerdes Remilly-Wirquin	Vaudringhem Wismes Ouve-Wirquin Maisnil-Boutry	Lumbres Setques Elnes	Affringues Bayenghem-lès-Seninghem Coulomby Seninghem	Quelmes Zudausques Wisques Leulinghem

- **Le verre :**

Le verre est collecté uniquement en apport volontaire ; 109 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. **10 colonnes pour personnes à mobilité réduite sont implantées depuis le 3ème trimestre 2024, au sein de nos 10 bassins de vies (un pôle tri accessible PMR par bassin de vie).**

La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société **MINERIS**, et le verre est acheminé directement vers le recycleur final.

Marché collecte du verre en apport volontaire et transport	
<u>Titulaire :</u>	MINERIS
<u>Durée initiale :</u>	01/06/2020 – 01/06/2025
<u>Reconduction maxi :</u>	01/06/2027

- **Le papier / carton en mélange :**

Depuis le 01/11/2018, le papier et le carton sont également collectés en apport volontaire ; 117 colonnes sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres selon la liste annexée au rapport. **10 colonnes pour personnes à mobilité réduite sont implantées depuis le 3ème trimestre 2024, au sein de nos 10 bassins de vies (un pôle tri accessible PMR par bassin de vie).**

Suite aux ECT, depuis le 1er janvier 2023, consigne est donnée aux habitants de ne plus mettre les fibreux dans le bac jaune afin de libérer de la place pour les autres matières à trier.

Après une période de tolérance, le dépôt carton/papier dans les PAV deviendra obligatoire d'ici le 1er janvier 2025 et sera considéré comme une erreur de tri pouvant entraîner la non levée du bac.

La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société **MINERIS**. Le papier et carton ainsi collecté est acheminé directement chez un repreneur local, Cartonnerie Gondardennes situé à Wardrecques jusqu'en décembre 2022 puis la Cartonnerie SICAL à Lumbres depuis janvier 2023 pour une durée de 3 ans par convention.

Contrat collecte du papier et carton en apport volontaire et transport

Titulaire :	MINERIS
Durée initiale :	01/06/2020 – 01/06/2025
Reconduction maxi :	01/06/2027

- **Déchets autres que ménagers :**

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres ne réalise pas la collecte de déchets industriels. Les entreprises mettent en place leur propre filière de collecte et de traitement, seuls les déchets assimilés aux déchets de ménages sont collectés dans le circuit de collecte classique.

Les filières de reprise des emballages

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres est sous contrat avec CITEO (résultat de la fusion d'Eco-Emballage et d'Eco folio). Ce contrat régit les relations techniques et financières entre CITEO et la collectivité qui développe sur son territoire la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers.

Contrat de valorisation des emballages ménagers

Titulaire	CITEO
Durée initiale	2018-2022
Type de contrat	Emballages Prolongation 2024
Reprise acier	Option filière ⇒ Baudalet
Reprise aluminium	Option filière ⇒ Baudalet
Reprise PCNC papier carton non complexé	Option filière ⇒ UDREP
Reprise PCC papier carton complexé	Option filière ⇒ UDREP
Reprise Plastique	Option filière ⇒ Valorplast
Reprise Verre	Option filière ⇒ O-I Manufacturing
Reprise ECT Plastiques	Option filière ⇒ Citeo Repreneur

Papier graphique 2018 – 2022

Titulaire	CITEO
Durée initiale	2023 - 2024

Papier Carton en mélange issu de la collecte des PAV

Titulaire	UDREP
Durée initiale	2023 - 2026

Le compostage individuel

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose à ses habitants d'acquérir un composteur d'une capacité de 345 litres sur simple demande et contre une participation financière de 15 euros. Le compostage permet de limiter l'incinération des déchets organiques. En 2024, 243 foyers se sont portés acquéreur d'un composteur.

Depuis janvier 2025, la Communauté de Communes propose 13 ateliers par mois consacré au compostage, soit 80 habitants du territoire sensibilisés. Les animations ont lieu sur les sites de compostages partagés.

Un programme de mise en place de composteurs collectifs ou partagés continu de se déployer au cours de l'année 2025 (au minimum un site par commune au sein des pôles Tri).

Depuis le début d'année 2025, 10 communes sont équipées de composteurs partagés pour les habitants du territoire.

Emploi

Guillaume Desquirez est chargé de la gestion générale du service déchets.

Emilie Dumaine est chargée de la relation usager.

Gonzague Desesquelle est chargé des contrôles, de la communication de proximité et de la maintenance.

Loïc Hazelart est chargé de la communication prévention et sensibilisation des déchets auprès des professionnels.

Denis Bacquet est chargé de la livraison de bacs hebdomadaire ainsi que de la maintenance.

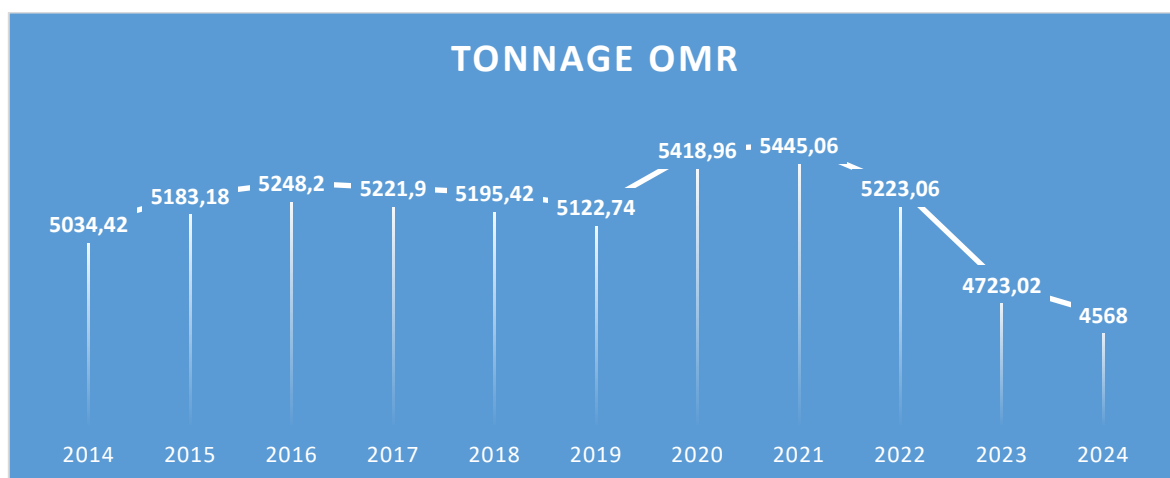
Donatienne Fournier et May Regnier sont chargées de l'animation publique et scolaire.

Lison De clercq et Maëlle Robache sont chargées de l'inventaire des bacs sur l'ensemble du territoire.

Gaëtan Caron agent technique en renfort sur l'ensemble du territoire.

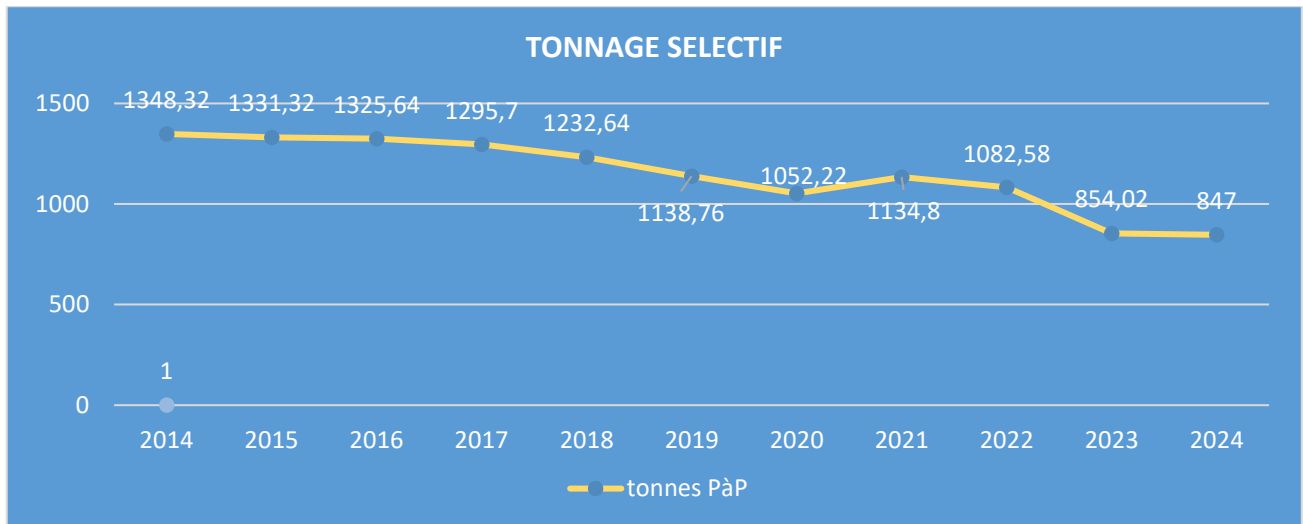
Bilan quantitatif 2024

- **Ordures ménagères**



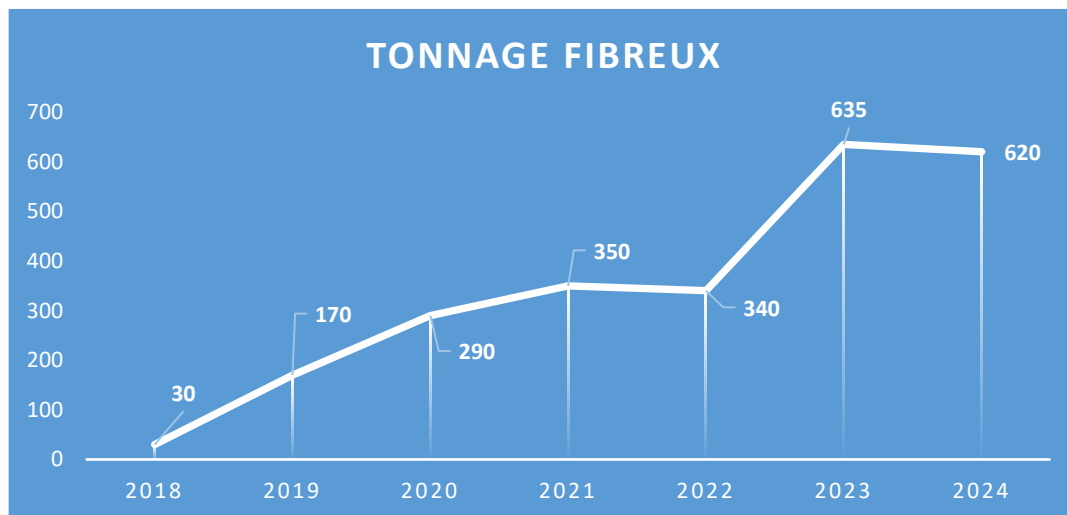
La CCPL a collecté en 2024, 4 568 tonnes d'ordures ménagères soit 188,86 kg/hbt qui représente une baisse de - 4.13%.

- **Emballages ménagers**



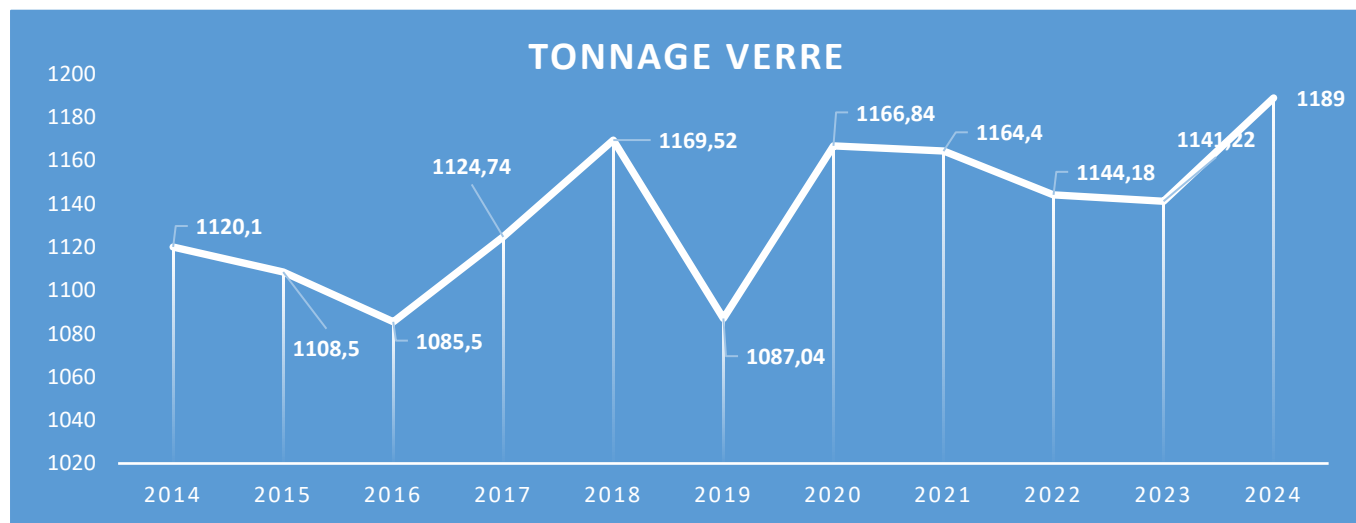
Concernant les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte, le tonnage 2024 est de 847 tonnes soit 35 kg/habitant qui représente une baisse de - 0,82%.

- **Papiers et cartons en apport volontaire**



Le tonnage collecté est de 620 tonnes en 2024 soit 25.63 kg/habitant qui représente une baisse de – 2,36%.

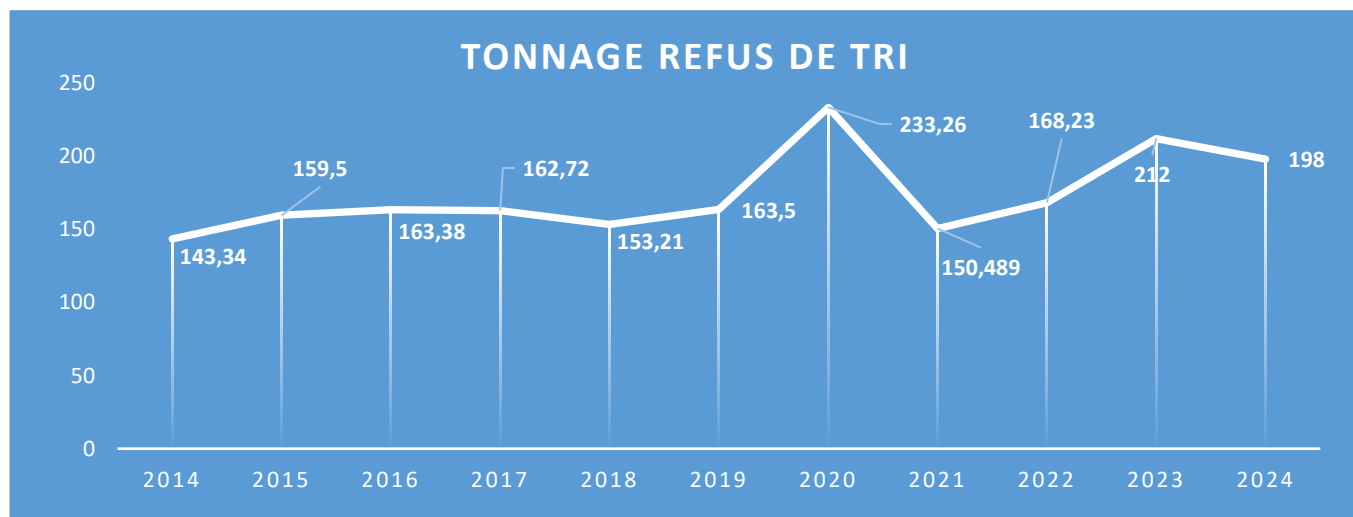
- **Verre**



Le tonnage collecté en 2024 est de 1189 tonnes soit 49,1 kg/habitant qui représente une hausse de + 4,19%.

- **Refus de tri**

Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, erreur de tri...) passe en refus de tri, qui sont ensuite expédiés au CVE-FLAMOVAL.



Le refus est en baisse soit -6,6%.

Sur l'année 2024, l'ambassadeurs Prévention Déchets a procédé à 2245 contrôles de bacs Tri Sélectif, 1366 était conforme aux règles de Tri, 634 erreurs de Tri ont été constaté et 245 bacs ont été refusés.

Au cours de l'année, les animatrices Développement Durable de la CCPL se sont rendues dans les écoles primaires, collège et lycée du territoire afin de sensibiliser les élèves au Tri des déchets.

1735 élèves ont ainsi pu suivre 55 animations (58 classes) « Tri des déchets, recyclage et Extension des Consignes de Tri », « Compostage », « Fresque des déchets », « Sortie Tritour » dont 7 classes ont visité le centre de tri Récup'Aire et le centre de valorisation Flamoval à Arques.

30 animations « Zéro déchet, création d'éponges lavables, permaculture, Extension des Consignes de Tri », animations dans le cadre de la stratégie prévention, réduction et optimisation des déchets 2024/2030 soit 562 personnes.

Stand de sensibilisation et tri des déchets fibreux, jeu du tri et mir d'expression lors du salon carton plein à la Station de Saint-Omer.

Création d'un jeu de 7 familles « Tri des déchets », distribué aux écoles du territoire et lors des animations de sensibilisation.

BILAN FINANCIER DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS 2024

DEPENSES	
PARTICIPATIONS AU SMLA	1 579 984,58 €
FRAIS DE COLLECTE	1 106 889,41 €
FRAIS DU SERVICE	141 440,03 €
FRAIS STRUCTURES (Fonctionnement)	25 864,97 €
FRAIS STRUCTURES (PERSONNEL)	90 555,14 €
FRAIS DE PERSONNEL	231 452,23 €
Amortissements	24 217,00 €
TOTAL	3 200 403,36 €

RECETTES	
VENTE DES MATIERES RECYCLABLES	209 606,67 €
VENTE COMPOSTEURS	3 690,00 €
SOUTIEN CITEO	636 898,19 €
TEOM	2 368 090,00 €
Rembours sur frais de personnel	2 713,05 €
TOTAL	3 220 997,91 €